

# MODELE DE REGLEMENT PARTICULIER POUR UNE EPREUVE INTERNATIONALE EN LIGNE

## Article 1 – Organisation

L'épreuve (*nom de l'épreuve*) \_\_\_\_\_  
est organisée par (*nom – adresse - code société de l'entité organisatrice*) \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_ sous les règlements de l'Union Cycliste Internationale.

Elle se dispute (*date*) \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

Responsable de la Manifestation \_\_\_\_\_

Licence FCI \_\_\_\_\_ mobile \_\_\_\_\_

Directeur de Course International \_\_\_\_\_

Licence FCI \_\_\_\_\_ mobile \_\_\_\_\_

Vice-Directeur de Course International \_\_\_\_\_

Licence FCI \_\_\_\_\_ mobile \_\_\_\_\_

## Article 2 – Type d'Epreuve - Participation

- Conformément à l'article 2.1.005 du règlement UCI, l'épreuve est ouverte aux équipes suivantes (choisir le type en fonction du type de manifestation) : UCI WorldTeam, *Equipe Continentale Professionnelle UCI*, *Equipe Continentale UCI*, *Equipe Féminine UCI*, *Equipe Nationale*, *Equipe Régionale ou de Club*, *Equipes Mixtes*
- La course, sur invitation, est réservée aux athlètes des catégorie \_\_\_\_\_
- Elle est inscrite au calendrier UCI \_\_\_\_\_ et est classée en classe \_\_\_\_\_
- Conformément à l'article 2.2.003 du règlement UCI les équipes seront composées d'un nombre max. \_\_\_\_\_ min. \_\_\_\_\_ des coureurs.
- Conformément au règlement UCI, elle attribue les points suivantes : (voir le titre 2 du règlement UCI, chapitre 10 à 14, en fonction du type de l'épreuve)
- Pour l'éventuel indemnité de participation voir le bulletin officiel d'engagement.

## Article 3 – Documents pour l'approbation

La course se déroulera sur un parcours indiqué dans les documents suivants :

- Itinéraire horaire
- Plans
- Profils
- Détails des départ et arrivées
- Plan, profil et description des 3 derniers km
- Description zone déviation voitures
- Déclaration d'acceptation du Directeur de Course et Vice
- Liste des hôpitaux situés à proximité du parcours

## Article 4 – Inscriptions

Reçu confirmation de la participation , les inscriptions devront être confirmées à la Société Organisatrice, avec bulletin d'engagement par (e-mail, fax et signaler les adresse et les nombres de telephone exates), avant 20 jour de l'épreuve.

L'équipe, 72 heures avant la course, devoir confirmer les nommés du titulaires et des réserves.

### **Article 5 – Permanence/Secretariat**

La permanence de départ se tient à \_\_\_\_\_ (indiquer l'adresse mais aussi l'endroit, es : école, gym, etc)  
à (adresse de la permanence) \_\_\_\_\_

Le Secrétariat sera ouvert à \_\_\_\_\_ h du jour \_\_\_\_\_.

Les opérations de contrôle des licences se dérouleront le jour \_\_\_\_\_ de h \_\_\_\_\_ à h \_\_\_\_\_.

A l'arrivée la siége de la Direction et de Jury seront à \_\_\_\_\_

### **Article 6 – Réunion Technique**

Conformément à l'article 1.2.087 du Règlement UCI la réunion technique avec le Directeur d'organisation, le Collège des Commissaires, les Directeurs Sportifs et le représentant du S.T.F. (si présent) aura lieu le jour \_\_\_\_\_ à h \_\_\_\_\_ à (lieu) \_\_\_\_\_ .

### **Article 7 – Contrôle de Départ**

La signature de la feuille de départ est disponible de \_\_\_\_\_ h à \_\_\_\_\_ h à (lieu) \_\_\_\_\_.

Le départ est fixé à \_\_\_\_\_ h à (lieu) \_\_\_\_\_

### **Article 8 – Radio Course**

Tout véhicule autorisé à suivre la course doit être pourvu d'une signe distinctif et équipé de radio récepteur « Radio-Course » diffusée en langue italienne, française ou anglaise. La fréquence est \_\_\_\_\_

### **Article 9 – Assistance Technique Neutre**

Le service d'assistance technique des coureurs, sera effectué par \_\_\_\_\_ (nom du Team), au moyen de 3 voitures neutres dûment équipées .

Après la course il est / ce n'est pas (choisir) autorisé un service d'assistance technique à partir de moto.

### **Article 10 – Ravitaillement**

Le ravitaillement il est permis à partir de 30 km après de départ jusqu'à 20 km de l'arrivée par de personnes à pied ou par des voitures en mouvement autorisé à suivre la course.

Le point fixe de ravitaillement est au km \_\_\_\_\_ dans la localité \_\_\_\_\_

(si l'événement a un kilométrage plus élevé que 150 km, cette zone est obligatoire).

### **Article 11 – Passages à Niveau**

Signaler tout les passages au niveau présent le long de la route.

### **Article 12 – Délai d'Arrivée**

Conformément à l'article 2.3.039 du règlement UCI le temps max est fixé à 8% du temps du vainqueur. Le délai peut être augmenté du Collège des Commissaires, en case de exceptionnelles circonstances de force majeure, après consultation avec l'organisation..

### **Article 13 – Classements**

En plus du classement individuel, les classifications suivantes sont prévue :(indiquer le nom de chaque classement, es : GPM, TV, etc. ; indiquer aussi les méthodes et les critères de classification pour chaque classement, y compris les critères de éliminatoire en cas d'égalité).

#### **Article 14 – Prix**

Les prix seront payés suivant la réglementation UCI et selon les lois de l'Etat Italien.  
Le paiement des prix sera effectué:

- directement sur place à la fin de la course;
- par l'ACCPI, qui organisera la subdivision des prix et le paiement du prix à l'athlète et / ou délégués des prix uniquement par virement bancaire.

#### **Article 15 – Contrôle Antidopage**

Tout contrôle antidopage aura lieu selon la réglementation de l' UCI et sera effectué à \_\_\_\_\_(adresse et lieu convenue du lieu de contrôle). De plus, cela peut aussi être fait un contrôle antidopage selon les lois de l'Etat Italien.

#### **Article 16 - Protocole**

Conformément à l'article 1.2.112 du règlement UCI, doivent se présenter au protocole les premiers \_\_\_\_\_ coureurs classés de l'épreuve 10 minutes après leur arrivée, dans la zone régulièrement rapportée.

#### **Article 17 – Sanctions**

Les infractions appliquées seront celles du règlement de l'UCI.

#### **Article 18 – Service Médical**

Sera assurée par au moins 2 ambulances et un Médecin de course doct \_\_\_\_\_ .  
Les hôpitaux le long du parcours sont : \_\_\_\_\_

#### **Article 19 – Ecologie**

En harmonie avec la campagne écologique recommandée par l'UCI et enfin ne pas se disperser le matériel résultant dans la nature, il fait appel au sens civique des participants afin de ne pas jeter de déchets en cours de route mais pour s'en débarrasser dans le contexte de la « Espace Verte » suivant la zone de ravitaillement comme indiqué par des signes appropriés et où l'entreprise responsable fournira la collection.  
Le non-respect de cette disposition sera sanctionné conformément à l'article 12.1.007 UCI.

#### **Article 20 – Code de la Route**

Les coureurs et les chauffeurs des véhicules officiels présents à la course sont tenus d'observer rigoureusement le Code de la Route ainsi que les dispositions de la Direction.  
Le Directeur Sportif est le responsable des coureurs et de toutes les personnes de l'équipe communique à l'organisateur au moment de l'accréditation.  
La course sera précédée d'une voiture avec panneau <<**attention-course cycliste**>> et une autre voiture ayant un panneau <<**fin de course cycliste**>> .

#### **Article 21- Composition du Collège des Commissaires**

Le Jury est composé selon la spécification ci-jointe.

#### **Article 22 - Dispositions Finales**

La manifestation se déroule selon les dispositions réglementaires de l' UCI, celles de la FCI compatibles avec le règlement UCI et les lois de l'Etat Italien.

Cachet et signature de la Société Organisatrice  
LE PRESIDENT DE LA SOCIETE'  
Directeu de Course International  
vice Directeur de Course International